



Achat de ma résidence principale

Par **phillebrazec**, le 25/01/2012 à 14:21

Bonjour,

Eh bien, moi, j'ai une question qui me turlupine concernant un achat immobilier : ma résidence principale.

Voilà :

Le bien immobilier que j'envisage d'acheter coûte 600 000 euros. La propriété comporte une maison et un terrain d'un hectare, dont 2000m² sont constructibles.

Mon idée, comme je crains de manquer d'argent pour être à l'aise pour rembourser, est d'acheter le bien et de vendre tout de suite les 2000m². Ce qui me ferait une rentrée d'argent pour rembourser immédiatement une partie de mes prêts.

Mon but n'est pas de faire du profit, donc vendre au prix moyen de l'endroit.

Mais est-ce légal ?

Si oui, que risque-je du point de vue des taxes, du FISC ?

Cela concerne l'achat de ma résidence principale...

Merci de m'avoir lu.

Et merci aussi de vos conseils.

Cordialement,

PL

Par **cocotte1003**, le 25/01/2012 à 18:19

Bonjour, oui vous pouvez vendre une partie du terrain après avoir fait passer un géomètre pour diviser les parcelles et voir en mairie les possibilités de viabilisation avant de fixer le prix de vente. Vous serez taxé sur les plus-values que vous ferez, cordialement

Par **francis050350**, le **01/02/2012** à **21:46**

Bonjour , Eh oui taxation de la plus value sur le prix de vente moins valeur estimée du terrain acquis revendu . Impôt environ 34 % de la différence !

Rien d'illégal , mais le fisc pourrait qualifier l'opération de spéculative si cela est fait trop vite et rappeler de la TVA à 19,6 % ou 21, 4 % sur le bénéfice si SARKO nous reste !